

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

**Date : 12 avril 2021 à 20h 00 salle Gaston Chérau**

**Présents :** Mmes. Brault, Delaune, Guilloy, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Leroy-Battu, Lepetit, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

**Absent (excusé) :** M Louveau (excusé)

**Secrétaire :** Mme Brault

### Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2021
- Délibération pour le vote des taux 2021
- Vote du budget assainissement 2021
- Vote du budget principal 2021
- Délibération pour le tarif de vente des buses
- Délibération pour le chemin de randonnée de la route européenne d'Artagnan
- Questions diverses

### **1 Validation du compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2021**

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour à savoir, le recrutement d'un agent pour l'ouverture du musée. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rajout :

### **2. Délibération pour le vote des taux 2021**

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances prescrit la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Il n'est donc plus nécessaire de délibérer sur son taux, et pour les 20% de foyers qui doivent encore s'en acquitter, le taux de 2019 s'applique automatiquement. Pour mémoire, il était de 12.85 %.

La suppression du produit de la TH est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), et le taux de référence 2021 de la TFPB est égal à la somme du taux communal (16.88%) et du taux départemental de TFPB de 2020 (16,21%), dans le respect des règles de plafonnement.

La commission finances réunie le 6 avril 2021 a émis un avis favorable sur le maintien de ces taux, .tels qu'ils ont été votés en 2020 :

    Taxe foncière (bâti) 16.88% -      Taxe foncière (non bâti) 38.93%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE de VOTER** les taux des deux taxes pour l'exercice 2021 comme suit.

- **Taxe foncière (bâti) 33.09 % (part communale à 16.88% + part départementale à 16.21%)**
- **Taxe foncière (non bâti) 38.93 %**

**La pression fiscale pour les habitants reste identique à celle des années précédentes. (les bases nationales augmentant , le montant à payer par le contribuable suit l'augmentation des bases )**

### **3. Vote du budget assainissement 2021**

Le Maire présente le budget 2021 qui s'équilibre à 37 626.64 € en fonctionnement et 82 343.69 € en investissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget assainissement pour 2021.**

### **4. Vote du budget principal 2021**

Le budget proposé pour 2021 a été arrêté sur un **montant global de 2 477 459.57 €**, soit un montant inférieur à celui de 2020 qui avait été voté sur 2 888 089.67 € ; cet écart provient d'un report de crédits de fonctionnement inférieur à celui de l'année passée.

Il a été préparé pour la majorité des dépenses courantes en reconduisant les montants inscrits au budget de l'année précédente en prenant en compte une année normale de fonctionnement avant la période de confinement COVID 19 de 2020, et avec des ajustements à la lumière du réalisé 2020 ou des évolutions connues.

La section de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) représente 29.31 % de la totalité de ce budget (fonctionnement + investissement) laissant une disponibilité significative pour la conduite de projets d'investissements. Cette proportion a légèrement augmenté par rapport à 2020 où elle était de 24.70%.

La comparaison de certaines dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2020 est difficile car le budget 2020, voté en juillet, tenait compte des conséquences des mesures de confinement (dépenses moindres pour certains comptes).

Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse.

Les recettes intègrent le montant des dotations ou subventions connues, la revalorisation des bases des impôts locaux et en estimant celles qui n'ont pas encore été notifiées. Les dotations globales de l'Etat actuellement connues sont légèrement supérieures à celles de l'année passée.

En dépenses d'investissement, le coût des projets déjà décidé a été affiné, et une réserve a été constituée pour des travaux imprévus ou du matériel à remplacer ou à acquérir.

<b>BUDGET FONCTIONNEMENT 2021</b>			
<b>DEPENSES</b>	<i>Rappel 2020</i>	<b>2021</b>	<b>% évol</b>
<b>Dépenses courantes de fonctionnement</b>	368 737,84 €	<b>375 738,71 €</b>	1,9%
%	52%	<b>52%</b>	
<b>Salaires &amp; indemnités élus</b>	344 041,00 €	<b>350 441,00 €</b>	1,9%
<i>% salaire et indemnités</i>	48%	<b>48%</b>	
<i>Salaires</i>	315 241,00 €	<b>317 141,00 €</b>	0,6%
%	44%	<b>44%</b>	
<i>Indemnités &amp; cotisations élus</i>	28 800,00 €	<b>33 300,00 €</b>	15,6%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	712 778,84 €	<b>726 179,71 €</b>	1,9%
<i>Virement à sect° d'investissement</i>	518 988,15 €	<b>335 803,08 €</b>	-35,3%
<b>TOTAL</b>	1 231 766,99 €	<b>1 061 982,79 €</b>	-13,8%

<b>BUDGET FONCTIONNEMENT 2021</b>			
<b>RECETTES</b>	<i>Rappel 2020</i>	<b>2021</b>	<b>% évol.</b>
<i>Atténuation de charges (remboursement indemnités journalières)</i>	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,0%
<i>Produits du domaine</i>	58 536,34 €	<b>59 265,00 €</b>	1,2%
<i>Impôts locaux et taxes diverses</i>	361 317,00 €	<b>379 595,00 €</b>	5,1%
<i>Dotat° fonctionnement (DGF &amp; autres) + Sub. partenaires</i>	284 845,98 €	<b>280 549,34 €</b>	-1,5%
<i>Revenus locations (loyers et salles)</i>	25 200,00 €	<b>23 700,00 €</b>	-6,0%
<i>Autres produits financiers</i>	0,00 €	<b>1 454,70 €</b>	
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>729 899,32 €</b>	<b>744 564,04 €</b>	<b>2,0%</b>
<i>Excédent de fonctionnement reporté de N - 1</i>	501 867,67 €	<b>317 418,75 €</b>	-36,8%
<b>TOTAL</b>	<b>1 231 766,99 €</b>	<b>1 061 982,79 €</b>	<b>-13,8%</b>

<b>BUDGET INVESTISSEMENT 2021</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>2021</b>	<b>%</b>
<i>Remboursement capital des emprunts</i>	<b>27 419,88 €</b>	1,9%
<i>Chemin</i>	<b>15 000,00 €</b>	1,1%
<i>Aménagement centre bourg</i>	<b>655 000,00 €</b>	46,3%
<i>Réfection rues Edouard Chartier</i>	<b>20 000,00 €</b>	1,4%
<i>Achat matériel entretien chemins (Tracteur, broyeur, remorque)</i>	<b>144 000,00 €</b>	10,2%
<i>Aménagement city stade</i>	<b>350,00 €</b>	0,0%
<i>Projet musée</i>	<b>30 000,00 €</b>	2,1%
<i>Achat abris bus, tables pique-nique et bancs étang</i>	<b>21 814,60 €</b>	1,5%
<i>Travaux voirie Les Prots</i>	<b>19 000,00 €</b>	1,3%
<i>Imprévus travaux et matériels (murs cimetière, luminaire bourg...)</i>	<b>150 824,42 €</b>	10,7%
<i>Ecriture d'ordre budgétaire (frais intégration du compte 20 vers 23 frais étude centre bourg)</i>	<b>42 115,41</b>	3,0%
<i>Cautions</i>	<b>1 000,00 €</b>	0,1%
<i>Déficit d'investissement reporté N-1</i>	<b>288 952,47 €</b>	20,4%
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>1 415 476,78 €</b>	<b>100%</b>

<b>BUDGET INVESTISSEMENT 2021</b>		
<b>RECETTES</b>	<b>2021</b>	<b>%</b>
<i>Virement de la section fonctionnement</i>	<b>335 803,08 €</b>	23,7%
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<b>333 989,87 €</b>	23,6%
<i>Taxe aménagement</i>	<b>77,60 €</b>	0,0%
<i>Fds Remboursement TVA</i>	<b>36 565,72 €</b>	2,6%
<i>Conseil Régional</i>	<b>166 300,00 €</b>	11,7%
<i>Conseil Départemental</i>	<b>39 112,50 €</b>	2,8%
<i>Etat</i>	<b>180 012,60 €</b>	12,7%
<i>Emprunt travaux centre bourg</i>	<b>240 000,00 €</b>	17,0%
<i>Ecriture d'ordre budgétaire (frais intégration du compte 20 vers 23 frais étude centre bourg)</i>	<b>42 115,41 €</b>	3,0%
<i>Produit de cession immobilisation reprise tracteur et broyeur</i>	<b>23 000,00 €</b>	1,6%

Cautions	500,00 €	0,0%
Autres (Fonds sport)	18 000,00 €	1,3%
<b>Total recettes investissement</b>	<b>1 415 476,78 €</b>	<b>100%</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce budget principal pour 2021**

### **5. Délibération du tarif de vente des buses**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ABROGE PARTIELLEMENT la délibération N° 26-2015-0704-14 du 07/04/2015, pour la partie concernant les tarifs des buses et têtes de buses. Le reste de cette délibération reste applicable.
- DECIDE de la tarification suivante pour la vente des buses et têtes de buses à partir du 13 avril 2021 :

Nature	Montant	Caractéristiques
Pose de têtes de buses	50.23 € /unité	€/ entrée de champ (à préciser)
Buses PVC annelées	17.64 €/ mètre linéaire	Diamètre 300
Buses PVC annelées	24.84 € / mètre linéaire	Diamètre 400

### **6. Délibération pour le chemin de randonnée « route européenne d'Artagnan »**

Dans le cadre des lois de décentralisation du 22 juillet 1983 et de la loi sur le sport du 6 juillet 2000 révisée en décembre 2004, la commune de Prissac avec l'aide de l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A<sup>2</sup>I) et du Comité Départemental d'Équitation de l'Indre (CDE 36) en partenariat avec le Comité Régional d'Équitation, décide de procéder à l'inscription de chemins ruraux et de voies communales au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) pour la mise en place de « la Route Équestre Européenne d'Artagnan ».

Cette démarche s'inscrit dans une valorisation des communes et de la filière équestre au sein des Communautés de Communes et des Pays/Parc traversés.

Le P.D.I.P.R. a déjà fait l'objet de délibérations du Conseil municipal de la commune de Prissac en date du 27/05/1993, du 11/12/2007, du 02/06/2009 et du 09/12/2014.

Vu l'évolution de la pratique de la randonnée équestre et pour mieux répondre à l'attente des nouvelles clientèles touristiques, la commune de Beaulieu sous couvert du CDE 36 propose l'itinéraire « Route Européenne d'Artagnan » sur son territoire (cf. carte).

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité :

- Approuve l'itinéraire « Route Européenne d'Artagnan » qui fera l'objet d'un balisage et d'une promotion (cf. carte).
- Approuve l'évolution de son P.D.I.P.R. (cf. carte).
- Après consultation de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I.), demande l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) en découlant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à effectuer toutes opérations nécessaires pour la mise en valeur de « la Route Européenne d'Artagnan » sur la commune de Prissac.

## **8. Recrutement d'un agent au musée**

Le Maire propose au conseil municipal de recruter à nouveau Mme Ruckly-Clo entre le 15 avril et 1 mai pour une durée de 6 mois afin d'assurer l'ouverture du musée.

Il convient de prévoir au moins 15 jours de préparation du musée avant son ouverture au public.

Après informations prises auprès du centre de gestion de l'Indre et afin de respecter la réglementation sur le réemploi d'un agent non titulaire de la fonction publique territoriale, deux contrats de 3 mois chacun, selon des alinéas différents devront être rédigés.

Un débat s'ouvre au sein du conseil municipal.

Plusieurs conseillers municipaux estiment que compte tenu de la crise sanitaire COVID 19, il conviendrait d'attendre d'avoir des informations officielles sur la date de réouverture des musées avant de recruter cet agent.

Il faut tout de même se préparer pour cette saison touristique car tôt ou tard, il y aura un déconfinement.

Après débat, le conseil municipal décide d'attendre les informations du gouvernement concernant les mesures du déconfinement qui seront annoncées à la fin du mois d'avril, avant d'établir un contrat à cet agent. Dès qu'une date de réouverture sera connue, un premier contrat de 3 mois sera rédigé : 15 jours de nettoyage sont à prévoir pour préparer la réouverture du musée. Puis, lorsque qu'il aura une visibilité à plus long terme, le conseil municipal se prononcera pour la suite du contrat.

## **Questions diverses**

### **Station épuration**

Le Maire informe le conseil municipal que la pompe de la station d'épuration est en panne.

Dans l'attente d'un devis pour son remplacement, l'entreprise Agri-Concept en a mis une à la disposition de la commune.

### **Achat de buses**

M. Leroy-Battu informe le conseil municipal qu'il risque d'y avoir une pénurie prochaine dans l'approvisionnement des buses et il recommande d'en acquérir en réserve.

### **Travaux de voirie**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a commencé à recevoir des devis de l'entreprise SETEC pour le revêtement en enrobé de certaines voies communales en vue, par la suite, de les rétrocéder à la CDC MOVA pour l'entretien.

Le montant total pour revêtir toutes ces voies (chemin du Chatelier, chemin des ULM à Saint Pierre, Moulin de Clairval) serait d'environ 90 000 € HT.

D'autres entreprises doivent transmettre leur devis à la commune.

M. Biardeau souhaite demander aux entreprises d'établir également des devis pour un enrobé bi-couche, moins onéreux.

Le Maire demandera confirmation à la CDC MOVA de la prise en charge de nouvelles voiries faites en enrobé bi-couche.

### **Aménagement du centre bourg**

Les travaux du centre bourg ont également nécessité de refaire les réseaux sur la voie privée « Impasse du Travail ». Un élu demande si celle-ci sera remise en état après travaux par la commune. Le Maire explique que les entreprises doivent remettre en état cette voie.

M. Biardeau demande la possibilité d'étudier, avec les riverains, que cette voie privée devienne communale.

Concernant le prolongement de la voirie de la rue des Gerbauds à la rue de la Pompe un devis pour la mission de maîtrise d'œuvre a été établi pour un montant de 5 600 €. Un devis pour le chiffrage des travaux doit être fait par l'entreprise SETEC.

### **Travaux aménagement des hameaux**

Le Maire informe le conseil municipal que M. de Castelbajac et M. Dubost, qui ont en charge la maîtrise d'œuvre des travaux du centre bourg, se sont déplacés dans le hameau de la Rochechevreux afin de voir et d'établir un premier chiffrage pour la réalisation de travaux d'aménagement et de valorisation de ce hameau (première chiffrage 112 000 € pour les travaux de voirie et 8 288 € pour la maîtrise d'œuvre).

Le conseil municipal demande que soit étudié avec le SDEI, l'enfouissement des réseaux dans ce hameau comme pour le centre bourg de Prissac.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable afin d'étudier l'aménagement du hameau de la Rochechevreux et de réaliser une esquisse avec chiffrage précis du coût des travaux.

### **Concours des maisons fleuries**

M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental concernant l'inscription de la commune au concours des maisons fleuries.

Après discussion, le conseil municipal décide d'inscrire la commune à ce concours.

Afin d'inviter les habitants à y participer, il serait souhaitable de les informer.

Mme Vannier est nommée responsable du jury communal ; elle demande l'aide de deux ou trois personnes pour l'assister.

Des conseillers municipaux demandent à revoir les massifs fleuris communaux notamment ceux qui sont près de l'école ; ils préconisent la mise en place de plantes vivaces, plus faciles à entretenir.

### **Horloge de l'église**

M. Renaud demande que l'horloge de l'église soit remise à l'heure. Le Maire fait savoir qu'il a déjà contacté, il y a quinze jours, l'entreprise Gougeon qui a en charge l'entretien annuel de l'horloge. L'entreprise sera relancée.

### **Travaux mur cimetière**

Le Maire n'a pas encore de devis pour les travaux de réparation d'une partie du mur du cimetière qui s'est écroulé cet hiver.

Le conseil évoque aussi la réparation des tuiles couvrant le dessus des murs. : ces travaux sont de la compétence des employés communaux.

### **Salle Gaston Chéreau**

Le Maire communique le montant du devis de l'installation d'une climatisation réversible chauffage pour la salle Gaston Chéreau. Il s'élève à 14 807 € HT.

Mme Vannier demande que les employés communaux profitent de l'absence d'utilisation de la salle pour repeindre les portes du local de rangement des tables et chaises.

La barre d'ouverture « antipanique » de la porte au fond à gauche de la scène sera prochainement installée par l'entreprise BHM.

### **Ecole**

M. Jouot informe le conseil municipal que la construction du poulailler est terminée et qu'il accueille des poules.

L'installation du petit mur d'escalade avec les dalles amortissantes est également achevée.

Concernant le port des masques protection Covid 19, il a été convenu, après étude de la réglementation, que le centre périscolaire s'aligne sur le protocole sanitaire de l'éducation nationale.

### **Etang Rémy Louveau**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a de nombreuses carpes mortes sur l'étang.

Il a contacté différentes personnes qualifiées, dont le directeur de la fédération départementale de pêche.

Il semble que ce soit la maladie du sommeil de la carpe et que la situation s'améliore avec le réchauffement de l'eau.

Le Maire tiendra informé le conseil municipal de cette affaire dès qu'il aura des réponses.

Prochain conseil municipal le mardi 4 mai à 20 h00

La séance est levée à 23 h 30